

# PRESENTATION DE LA MISSION ADLI

La mission ADLI	Principes fondamentaux	Quelques actions...	L'ADLI, un professionnel du développement local et de l'intégration	Territoire de l'intervention	Pilotage de la mission
<p><b>Un Agent de Développement Local à l'Intégration : de formation universitaire, il intervient sur le département de la Loire depuis décembre 1998.</b></p> <p><b>Une démarche d'intégration pour du développement local</b> (Circulaire du Ministère de l'immigration, de l'identité nationale et du développement solidaire en date du 28 janvier 2010 relative au programme régional d'intégration des populations immigrées) :</p> <p><b>- Assurée par un agent de terrain portée par</b></p>  <p>MAISON DE QUARTIER DU SOLEIL 24 rue Beaune 42000 Saint-Etienne Tel : 04 77 25 94 70 Web : maisonquartiersoleil.com E-mail : maisonquartiersoleil@wanadoo.fr</p> <p>- Animée par un <b>comité de pilotage</b> départemental et un groupe de suivi « groupe Soleil ». - Financée par l'Etat, Saint-Etienne Métropole, la Municipalité de Saint-Etienne, le Conseil Général, l'ARS.</p>	<p>La mission ADLI réaffirme que <b>l'intégration</b> est un <b>processus à double sens</b> : elle concerne tout autant les migrants que la société d'accueil.</p> <p>Elle oeuvre à la <b>reconnaissance</b> de la place de la population immigrée.</p> <p>Elle entreprend des démarches d'information et de reconnaissance des droits du public dans un principe de non discrimination.</p> <p>Elle travaille essentiellement sur des dynamiques collectives d'intégration autour des thématiques : la santé, la vie associative, l'éducation, le logement, l'apprentissage du français...</p>	<p><b>Santé</b> Dans le cadre du Programme Départemental d'Intégration des Populations Immigrées, l'ADLI est missionné sur la question de l'accès aux soins et à la santé des immigrés âgés. Il apporte un éclairage précis sur la problématique posée en allant à la rencontre des professionnels de la santé et des populations concernées...</p> <p><b>Education</b> Pour mettre en place une politique municipale de la jeunesse, l'ADLI établit un diagnostic et des propositions d'actions, à la demande de la mairie et en concertation avec les jeunes, les structures de proximité et les associations issues de l'immigration.</p> <p><b>Vie associative</b> A la demande des élus et acteurs locaux, l'ADLI présente, sous forme de synthèse, le mouvement associatif issu de l'immigration, au niveau local, régional et national et organise la rencontre avec les associations du quartier.</p> <p><b>Vie sociale</b> L'ADLI organise des réunions d'information pour les familles issues de l'immigration au sein des structures de proximité. Souvent les familles découvrent ainsi ce qui est proposé: par exemple halte-garderie, sorties familiales...</p> <p><b>Cours de français</b> Sollicité par des habitants qui travaillent et souhaitent suivre des cours de français le soir, l'ADLI prend contact avec les partenaires pour organiser de tels cours ou les orienter vers ce qui existe déjà.</p> <p><b>Logement</b> L'ADLI organise des rencontres entre résidents pour qu'ils se connaissent mieux et échangent sur leurs difficultés. Il sensibilise aux relations de voisinage : respect du règlement de copropriété, participation à l'A.G. du syndic, organisation de la fête de l'immeuble...</p>	<p><b>L'ADLI intervient en appui et :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- effectue et restitue des diagnostics.</li> <li>- identifie des situations de blocage ou de tension.</li> <li>- aide à déconstruire les préjugés.</li> <li>- élabore avec les acteurs des projets.</li> <li>- soumet des propositions d'actions.</li> <li>- développe des situations de médiation.</li> <li>- facilite la communication,</li> <li>- accompagne la formation des acteurs.</li> <li>- apporte sa connaissance des cultures et traditions des pays de migration.</li> <li>- réalise des bilans de son activité.</li> </ul> <p><b>Sa mission :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- est définie sur un territoire,</li> <li>- est limitée dans le temps (3-5 ans),</li> <li>- a une visée collective même si l'approche individuelle n'est pas exclue,</li> <li>- permet de renouer le lien entre les partenaires institutionnels, associa-tifs et la population immigrée,</li> <li>- contribue à sensibiliser le tissu social du territoire à la prise en compte des publics,</li> <li>- doit s'inscrire de manière durable au moyen de relais locaux et dans le droit commun.</li> </ul>	<p><b>Loire</b></p> <p><b>Dans des territoires urbains et ruraux</b> où s'exercent les politiques publiques de la ville ou éducatives...</p> <p><b>Mission en cours</b> <b>Saint-Etienne : le quartier du Soleil</b></p> <p><b>Missions achevées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andrézieux-Bouthéon</li> <li>- Balbigny</li> <li>- Roanne</li> <li>- Saint-Bonnet-le-Château</li> <li>- Saint-Chamond</li> <li>- Saint-Just Saint-Rambert</li> <li>- Sury-le-Comtal</li> </ul>	<p><b>Un comité de pilotage départemental</b></p> <p>Il est présidé par le préfet chargé de l'application des politiques d'intégration sur le département.</p> <p>Il est composé de la Préfecture de la Loire, de la DDSC, du Conseil Général, CARSAT, de l'ARS, de la Ville de Saint-Etienne, de la Maison de Quartier du Soleil (employeur de l'ADLI)...</p> <p>Il définit les orientations, il assure le suivi général de la mission et fixe les critères de l'évaluation.</p> <p><b>Un comité local de suivi</b></p> <p>Il est un espace privilégié pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivre les projets d'action.</li> <li>- partager la démarche avec les acteurs locaux.</li> <li>- conserver la mémoire de l'action.</li> </ul> <p>L'ADLI participe au comité de pilotage départemental et au comité de suivi local.</p>